

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-480595

49906

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) :

Matricule : 10687

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bardi ned

Date de naissance : 08/05/1967

Adresse : Avenue 30 App 42 casablanca

Tél. 678763719

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur BENAMAR Fakir  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
23 Rue du Prince Moulay Abdellah  
Casablanca - Tél : 022 27 03 66

Cachet du médecin :

67 NOV. 2020

Date de consultation : 14-11-20

Nom et prénom du malade : Mille BARDI DOUAI

Lien de parenté :  Lui-même

Nature de la maladie : VICE DE REFRAC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 27/11/2020  
ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.11.20	62		300 DH	INP : 091020B91111

Docteur BENAMAR Faïcal  
Maladies & Chirurgie des Yeux

23 Rue du Prince Moulay AbdéNah  
NANCES Casablanca Tel 072 22.05.66

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Casablanca le 07/02/22.0000 Montant de la Facture
نظارات الشراف Optique CHARAF 216. rue des anglais Nelle Brin A.M Casa - Tél : 05 22 48 74 82	25 11/2020	1500,-

نظارات الشرف  
Optique CHARAF  
16. rue des anglais Nelle Bhir  
A M Casa - Tél 05 22 48 7 55

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### VIOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODDF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

## FIN D'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

# OPTIQUE ECHARAF

## نظارات الشرف



Nº 002256

## Casablanca, le

25.11.2020.

M. BARDI Daria Doit

Nature des verres	Vision de Loin	Vision de Prés	Double Foyers	Varilux
<i>Shu-AR</i>	OD 408 OG 414	OD { OG }	OD { OG }	OD { OG }
Monture	Métal	Plastique		700,-
V.L.	OD 80 + 125 + 350 OG 75 + 225 + 300		1	400,-
V.P.	OD ..... OG .....		+	400,-
Add /	.....			
	TOTAL .....			1500,-

Arrêté la présente Facture à la somme de

Heffernan

زناريف لل بصري Optique EL SHARAF  
216. rue des anglais, Ville Bni.  
A.M Casa - Tel: 05 22 48 74 87

Docteur BENAMAR Faïçal  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE  
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE  
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdallah  
CASABLANCA - 01  
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض وجراحة العينين

اختصاصي  
خريج كلية الطب بمونبولي

زنقة الامير مولاي عبد الله  
الدار البيضاء - 01

الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le ..... 14 - 11 - 20 ..... الدار البيضاء في N°. 124425

VERRES pour M<sup>me</sup> BARDI DOUAA



O. D.

O. G.

$(80 + 1,75)$  cyl + 2,50 sph Loin  $(75 + 2,25)$  cyl + 2 sph

Près

Type de monture ..... Verres ..... INCASSABLES  
Antireflet

طارات الشرف  
Optique ECHARAF  
216, rue des anglais Nelle Bnha  
A.M Casab - Tél : 05 22 48 74 22  
23, Rue du Prince Moulay Abdallah  
Casablanca - Tél : 022.22.05.66

Docteur BENAMAR Faïçal

Maladies & Chirurgie des Yeux

23, Rue du Prince Moulay Abdallah

Casablanca - Tél : 022.22.05.66